

**MAIRIE DE CASTANET-TOLOSAN
HAUTE-GARONNE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU
25 SEPTEMBRE 2014**

Nombre de Conseillers Municipaux : 33
Présents : 28
Procuration(s) : 5
Absent(s) : 0

Le 25 septembre 2014 à 19 H 00, le Conseil municipal de Castanet-Tolosan, légalement convoqué le 18 septembre 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Arnaud LAFON, Maire.

PRESENTS : A. LAFON, B. HEBRARD de VEYRINAS, P. PARIS, MT. MAURO, G. RIEUNAU, V. MAUMY, A. FOURNIE, ML. CHAUVIN-SICOT, I. BACLE, P. LEMARIE, MH. CHAUVELON, L. MASSARDY, C. ASSADI-RODRIGUEZ, V. PICAT, G. FOURMOND, O. BIGOT, J. BETTIN, B. ARMANDARY, C. DERETZ, P. PRINI, M. TONDRIAUX, S. BORIES, B. BAGNERIS, C. PAYAN, H. ROUCH, P. PRODHON, P. TOURNON, B. GARRAFOUILLET.

PROCURATIONS :

F. KRITCHMAR	à	A. LAFON
J. CLAEYS	à	P. PARIS
JP. DEVIDAL	à	B. HEBRARD de VEYRINAS
S. IRIBARREN	à	ML. CHAUVIN-SICOT
B. DOERLER	à	M. TONDRIAUX

SECRETAIRE DE SEANCE : MH. CHAUVELON

Délibération n°132 : Modification de la composition de la commission d'études Finances, Ressources et Prospectives

Le Conseil municipal, en vertu de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Locales (CGCT), constitue des commissions municipales chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises au préalable afin de garantir un meilleur fonctionnement des séances.

A la suite des élections municipales des 23 et 30 mars 2014, l'assemblée délibérante a approuvé par délibération n°64 en date du 17 avril 2014, la constitution de huit commissions d'études, composées chacune de sept membres dans le respect de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus de l'assemblée délibérante.

Madame Camélia Assadi-Rodriguez, membre de la commission Finances, Ressources et Prospectives, ne pouvant siéger aux réunions de ladite commission, a démissionné de son mandat de membre de la commission Finances, Ressources et Prospectives.

Ainsi, il est proposé à l'assemblée délibérante de désigner Madame Véronique Maumy pour la remplacer au sein de cette commission.

Cette modification de la composition de ladite commission maintient le respect du principe de la représentation proportionnelle qui permet l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée délibérante.

De ce fait, il est proposé aux membres du Conseil municipal de désigner Madame Véronique Maumy, en remplacement de Madame Camélia Assadi-Rodriguez, en vertu de l'article L.2121-21 du CGCT, qui dispose que le vote des délibérations doit être secret lorsqu'un tiers des membres présents le réclame ou lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination, sauf si le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la désignation de Madame Véronique Maumy en remplacement de Madame Camélia Assadi-Rodriguez en tant que membre de la commission Finances, Ressources et Prospectives.

Fait à Castanet-Tolosan, le 26 septembre 2014

Le Maire,

Arnaud LAFON

